

LesPerceNeige

FONDATION



Rapport de gestion **2011**





Sommaire

Rapport du directeur de la Fondation pour 2011	04
Rapport du président du Comité de Direction	06
Rapport du président de la Commission de Surveillance	07
Fondation Les Perce-Neige	08
Organigramme général au 31.12.2011	09
Statistiques 2011	10
Commune où la Fondation était présente en 2011	15
Comptes 2011	16
Rapport de l'organe de révision	23





Rapport du directeur de la Fondation pour 2011

Au premier janvier 2011, la Fondation a modifié son mode de fonctionnement en appliquant les grands principes du redéploiement voulu par le comité de direction. Ci-dessous les règles fondamentales en lien avec les bénéficiaires de prestations:

- La personne (enfant, adulte) en situation de handicap mental, de polyhandicap ou présentant des troubles du spectre autistique est au centre de nos préoccupations.
- Le fil rouge: un projet de vie (scolaire, socioprofessionnel et/ou socio-éducatif) individualisé pour chaque bénéficiaire de prestations.
- Des prestations allant du maintien à domicile au résidentiel.
- Des places d'accompagnement allant de l'espace de jour à la place intégrée de travail.
- Un suivi scolaire allant de l'école spécialisée à l'intégration individuelle.
- Disparition des secteurs, remplacés par des Domaines de Compétences qui tiennent compte des différents types de handicap présent dans la Fondation et permettant aux collaborateurs de développer des compétences spécifiques.
- Accompagnement basé sur le «24 heures»; un seul directeur pour les foyers et ateliers concernés par un Domaine de Compétences.
- Accompagnement cohérent entre les Domaines de Compétences.
- Rapprochement des cadres à l'accompagnement de terrain.

Dans l'ensemble, le redéploiement porte ses fruits. Nous établirons un bilan complet à la fin de l'année 2012.

A noter: en 2010, le chef du DECS (Département de l'éducation, de la culture et des sports) nous a informés de sa décision de n'avoir, à l'avenir, qu'un seul partenaire dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Pour ce faire, un groupe de travail (GRES, groupe de réflexion sur la réorganisation structurelle des trois écoles spécialisées) a été constitué avec les trois institutions concernées (le Centre Pédagogique de Malvilliers, le CERAS et l'École Spécialisée Perce-Neige). Les réflexions ont abouti à la décision de fonder une nouvelle entité de droit privé.

Dès lors, certains axes du redéploiement n'ont pas été mis en route et le poste de direction laissé vacant n'a pas été repourvu.

De l'ombre à la lumière

Notre mission première est la prise en charge des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi, dans un premier temps, je voulais vous présenter un rapport présentant, par exemple, les activités de chaque Domaine de Compétences et la joie de vivre des personnes accueillies ou suivies par la Fondation.

Il est toujours très réjouissant de vous exposer nos réalisations, nos projets et nos résultats. Mais il est aussi important de porter à votre connaissance les chemins (souvent tortueux que nous traversons pour obtenir, parfois, les succès dont vous lisez les résultats dans ce même rapport.

A notre regret, l'année 2011 a été ponctuée par un manque cruel en personnel d'accompagnement de terrain et en places d'accueils disponibles.

En comparaison avec le canton de Fribourg, il manque actuellement à la Fondation:

- 12 postes plein temps dans le secteur des adultes,
- 4 postes plein temps dans le secteur des mineurs.

Le danger guette

- Nos foyers et nos ateliers sont pleins. Nous n'avons plus aucune possibilité d'accueillir en urgence ou en dépannage des personnes en situation de handicap!
- Nos centres pédagogiques sont complets.

Cette situation aurait-elle pu être évitée?

Mes prédécesseurs, déjà, avaient signalé les besoins à venir (en général au moins 4-5 ans à l'avance). Une étude faite en 1995 annonçait le problème que nous allions rencontrer avec le vieillissement des personnes en situation de handicap...

Le constat est sans appel. Le handicap mental, le polyhandicap et les troubles du spectre autistique ne cessent d'augmenter.

Alors, comment répondre aux besoins des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, ainsi qu'à l'attente des parents sans moyens supplémentaires? La Fondation a déjà fait des efforts considérables en optimisant ses prestations et ses coûts. Elle ne peut plus réduire son budget sans tailler dans les prestations vitales auprès des bénéficiaires.

Devrons-nous chaque année partir au combat? Comment dans ces conditions, planifier et anticiper les constructions futures et l'engagement de personnel formé et compétent?

Les parents nous soutiennent...

Une motion populaire a été déposée afin de libérer en urgence les moyens nécessaires à la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes handicapés qui finissent leur scolarité chaque année (18 ans). Grâce à cette grande mobilisation des parents des personnes présentant un handicap, nous avons réussi à obtenir un financement supplémentaire pour l'ouverture d'un atelier à la rentrée scolaire 2011-2012.

Je tiens à les remercier pour leur sens de l'initiative et leur courage sans faille.

L'État aussi...

Notre collaboration avec les autorités cantonales est le socle de nos réussites.

Le dialogue est permanent. Ensemble, par le biais de nos rencontres avec le Conseil In Corpore d'une part, et par les contacts réguliers avec les Conseillers d'État, Mme G. Ory et M. Ph. Gnaegi d'autre part, nous recherchons des solutions afin d'assurer aux personnes présentant un handicap le minimum vital pour couvrir leurs besoins spécifiques.

Ainsi, au vu de l'explosion des cas d'enfants nécessitant une scolarité spécialisée, l'OES nous a soutenu et nous a permis:

- d'ouvrir, en urgence, 4 classes supplémentaires,
- de développer le suivi du soutien pédagogique spécialisé en passant de 20 à 47 enfants suivi (augmentation de 200%),
- d'augmenter les dotations du soutien pédagogique spécialisé (4 périodes de soutien au lieu de 2).

Pour les bénéficiaires de prestations adultes, nous remercions l'État de Neuchâtel qui, par son accord de financement, a rendu possible l'ouverture d'un espace de jour ainsi que d'un atelier pour adultes. Grâce à ces projets, nous avons été en mesure de répondre en partie aux demandes (internes et externes) en attente.

Les restrictions budgétaires sont toujours des moments difficiles et inquiétants, que se soit pour les familles ou pour l'institution. Cependant, chaque succès remporté est une lueur d'espoir pour l'avenir des personnes en situation de handicap.

Nous continuerons à lutter car nous avons une mission. Et nous la respecterons.

Nos collaborateurs; notre force

Malgré ces ombres qui nous inquiètent, tous les collaborateurs de la Fondation réunissent leurs énergies et continuent d'exercer leur mandat avec professionnalisme et avec un engagement remarquable.

Merci à tout le personnel pour le travail admirable effectué en 2011.

Vincent Martinez
Directeur de la Fondation



Rapport du président du Comité de Direction

Tout au long de l'année 2011, le directeur de la fondation nous a informés régulièrement de la vie de l'institution par domaines de compétences (DC). Ceux-ci ont été présentés aux parents dans le courant du 1er trimestre.

Aucun changement n'a été visible pour le résident, c'est essentiel!

Autre sujet abordé! La constitution d'une nouvelle entité pour réunir les trois écoles spécialisées. Il s'agira d'assurer, sur l'ensemble du canton, les mêmes prestations pour chaque élève.

La direction de la Fondation a poursuivi tout au long de l'année l'étude du dossier du projet de vie pour tous les bénéficiaires. Le projet arrive bientôt à son terme.

Le 25 février 2011, Madame la Conseillère d'Etat Gisèle Ory et les membres de la sous-commission de gestion, chargés du DSAS, ont pris connaissance du rapport du contrôle cantonal des finances. Ils n'ont pas manqué de dire toute leur satisfaction quant à la façon dont la Fondation s'est reconstruite, tant au niveau de sa gestion financière que de son organisation interne.

Face aux difficultés rencontrées pour l'ouverture de nouveaux ateliers, le directeur et le président ont rencontré le Conseil d'Etat le 29 août. Ils ont eu l'occasion de présenter la problématique des effectifs et de rappeler leurs urgents besoins en personnel et en locaux.

En raison de l'augmentation du nombre de résidents atteints de TSA (troubles du spectre autistique), le comité a débloqué un crédit extraordinaire pour permettre de former un certain nombre de collaborateurs à cette nouvelle problématique.



Enfin, il a pris connaissance des objectifs de la Fondation pour la période 2012-2015; ceux-ci ont été étudiés par les directeurs qui les ont validés.

Si la Fondation a retrouvé la sérénité, c'est grâce au travail inlassable et à l'engagement sans failles de tous les cadres et de tous les collaborateurs. Qu'ils soient chaleureusement remerciés.

Il reste un souci majeur: les problèmes inhérents au financement des diverses prestations, en particulier celles de l'École Spécialisée.

Pierre-André Steiner
Président du Comité de Direction

Rapport du président de la Commission de Surveillance

En 2011, la Commission de Surveillance a eu à traiter de multiples sujets parmi lesquels se distinguent la refonte des statuts de la Fondation, et la création d'une nouvelle Fondation de droit privée pour l'ex-Secteur enfance et adolescence (maintenant nommé Domaine de Compétences École Spécialisée) et des secteurs similaires du CPM et du CERAS.



Nouveaux statuts de la Fondation:

A la suite des événements de 2008-2009, un redéploiement de la Fondation a eu lieu et celui-ci n'aurait pas été complet sans une redéfinition complète des structures supérieures de la Fondation. Cette redéfinition a pour but une meilleure clarté dans les tâches, les rôles et les fonctions du Comité de Direction et de la Commission de Surveillance des Perce-Neige. Quels sont donc les grands changements?

- Il est fondé un Conseil de Fondation unique avec un Bureau permanent en remplacement de la Commission de Surveillance et du Comité de Direction.
- Des Conseils de parents sont instaurés au niveau de chaque Domaine de Compétences. Le Président de chaque groupe de parents siège au Conseil de Fondation et assure donc le lien.
- Un Conseil d'éthique est institué. Il est indépendant et peut, de lui-même ou sur demande, émettre des recommandations sur le fonctionnement ou les buts de la Fondation.

Nouvelle Fondation pour l'École Spécialisée:

La création d'une nouvelle fondation de droit privé regroupant les secteurs de l'École Spécialisée des trois fondations CPM, CERAS et Perce-Neige a été entérinée au milieu de l'année passée par chacun des trois Conseils de Fondation et rendue publique à la rentrée scolaire. Le but avoué par le Chef de Département, Monsieur Gnaegi, est de pouvoir, au travers des économies d'échelle potentielles, en faire bénéficier les enfants.

Le planning est ambitieux et vise, comme objectif, une rentrée scolaire en août 2013 sous la bannière de cette nouvelle fondation. Les trois Fondations planchent déjà sur le concept ainsi que sa mise en œuvre.

Je voudrais profiter de ce compte-rendu pour remercier toutes les personnes qui se sont investies dans la Commission de Surveillance et dans le Comité de Direction pour faire de la Fondation Les Perce-Neige ce qu'elle est aujourd'hui.

Le travail n'est pas terminé: la Fondation Les Perce-Neige pourra, j'en suis certain, toujours compter sur la force et la volonté, le professionnalisme du personnel qui la fait vivre et sur le dévouement des personnes qui constitueront les nouveaux organes que seront les différents conseils ainsi que le bureau permanent.



Fondation Les Perce-Neige

Comité de direction:

Président: M. P.-A. Steiner
Vice-présidente: Mme J. Fragnière
Secrétaire: M. D. Vaucher
Membres: M. P.- O. Chave
Mme M. Mertenat Marti
M. D. Marthe
M. J. Laurent
Mme F. Vouga
Mme C. Skupien

Commission de surveillance:

Président:	M. F. Maillard	INSIEME-NE
Membres:	M. C. Besnard	INSIEME-NE
	Mme M. Winkler	INSIEME-NE
	M. J.-P. Egger	INSIEME-NE
	Mme J. Fragnière	INSIEME-NE
	Mme E. Tüller	INSIEME-NE
	M. S. Schorpp	INSIEME-NE
	M. P.-A. Steiner	INSIEME-NE
	Mme D. Vaucher	INSIEME-NE
	M. D. Vaucher	INSIEME-NE
	Mme F. Vouga	INSIEME-NE
	Mme F. John-Calame	INSIEME-NE
	Mme C. Skupien	INSIEME-NE
	M. D. Marthe	Délégué État
	M. J. Laurent	Délégué État
	M. S. Latrèche	Délégué État
	M. J.-Cl. Berger	Pro Infirmis
	M. Ph. Haeberli	Repr. commune
	Mme V. Meuwly	Repr. commune
	M. Y. Scheurer	Repr. commune

Participant aux séances avec voix consultative:

Membres du comité de direction à la commission de surveillance:

	Mme M. Mertenat Marti	Membre indépendant
	M. P.-O. Chave	Membre indépendant
Invité:	Dr P. Godbille	

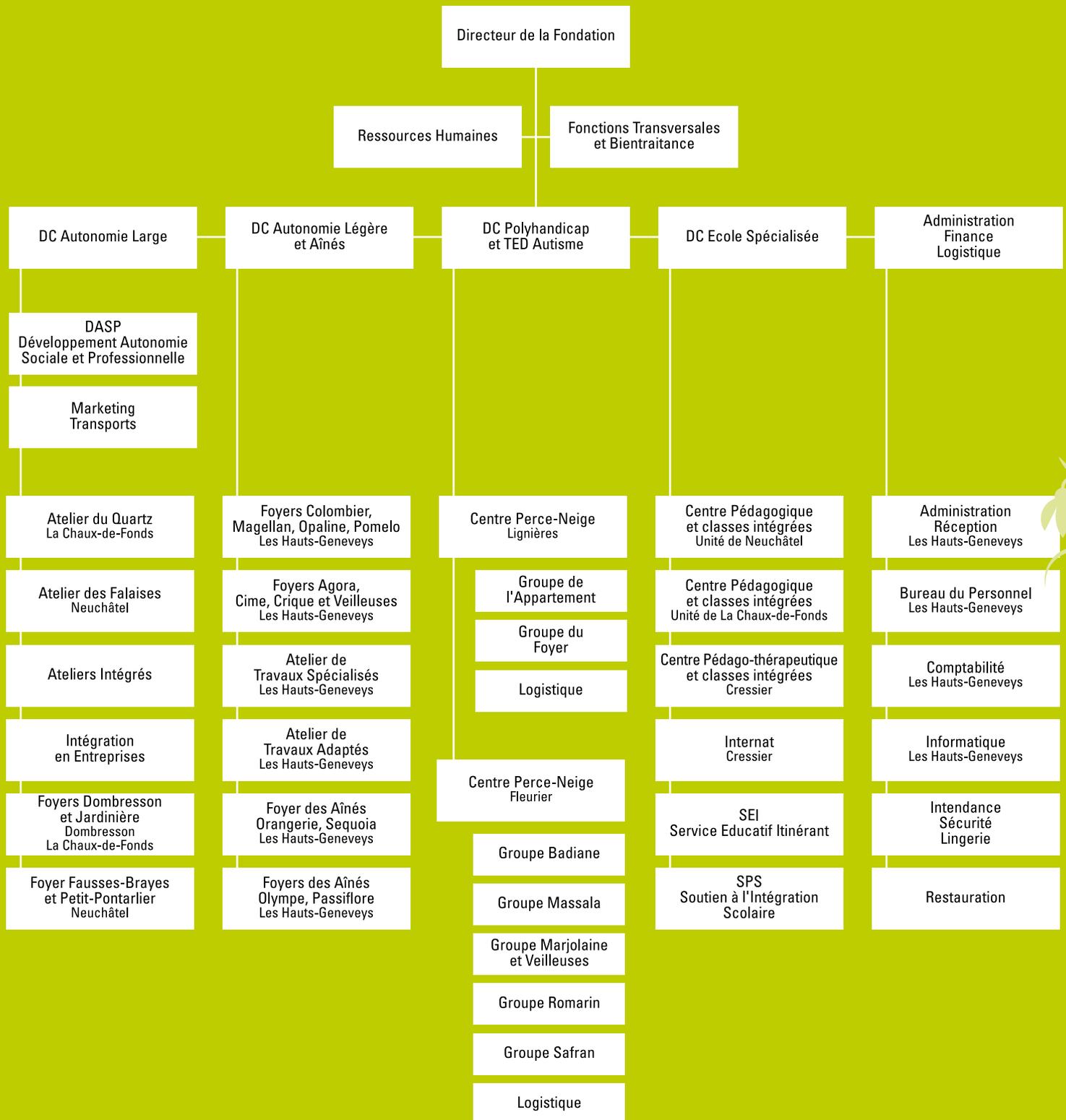
Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation (CD et CS):

M.	V. Martinez	Directeur de la Fondation et du DC École Spécialisée
M.	M. Fortin	Directeur du DC Aînés et Autonomie Légère
M.	A. Fischli	Directeur du DC Polyhandicap et TED Autisme
M.	D. Mathez	Directeur du DC Autonomie Large
M.	Y. Matthey	Directeur du Service administratif et financier

Signatures à deux engageant la Fondation:

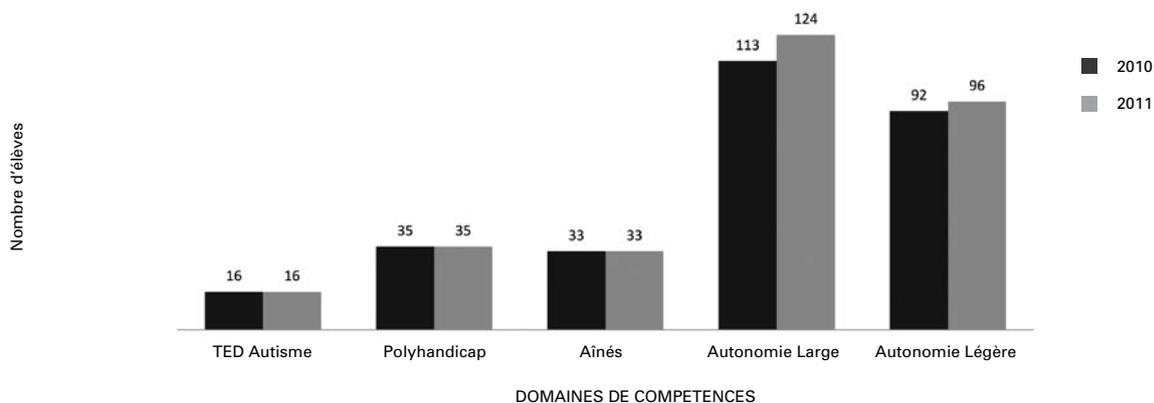
M	P.-A Steiner	Président du Comité de Direction
Mme	J. Fragnière	Vice-présidente du Comité de Direction
M.	D. Vaucher	Secrétaire du Comité de Direction
M.	F. Maillard	Président de la Commission de Surveillance

Organigramme général au 31.12.2011

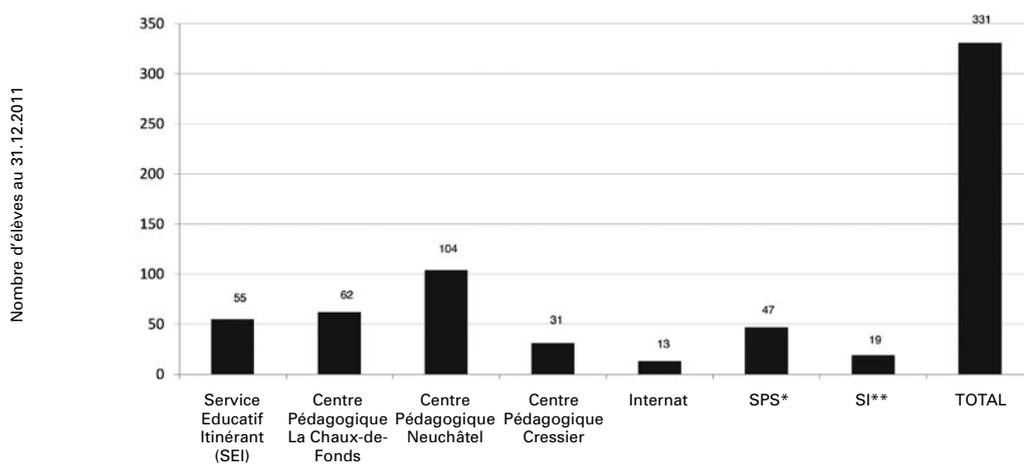


Statistiques 2011

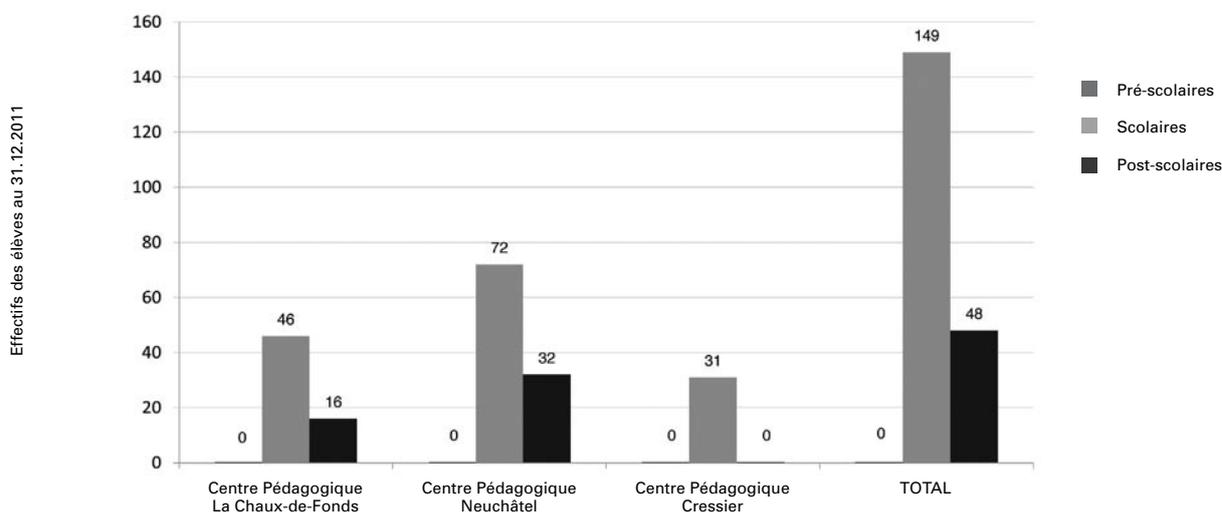
Bénéficiaires adultes accueillis au 31.12.2011 (comparaison avec 2010)



Domaine de Compétences École Spécialisée: DC-ES



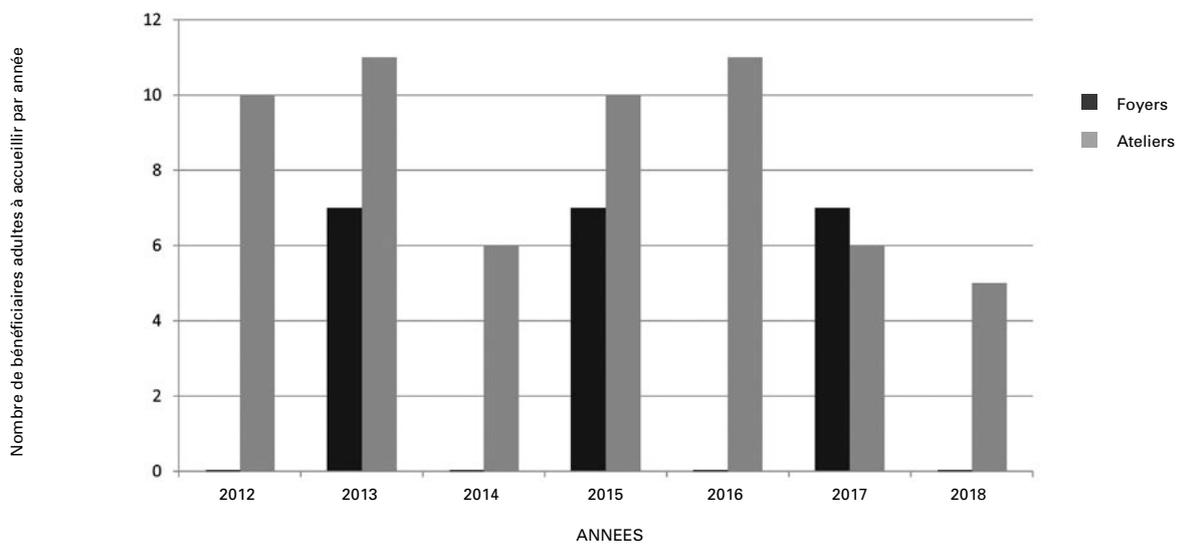
* SPS: Soutien à l'Intégration Individuelle en école ordinaire **sans scolarisation au Perce-Neige**
 ** SI: Soutien à l'Intégration en école ordinaire **en plus de leur scolarisation aux Perce-Neige**



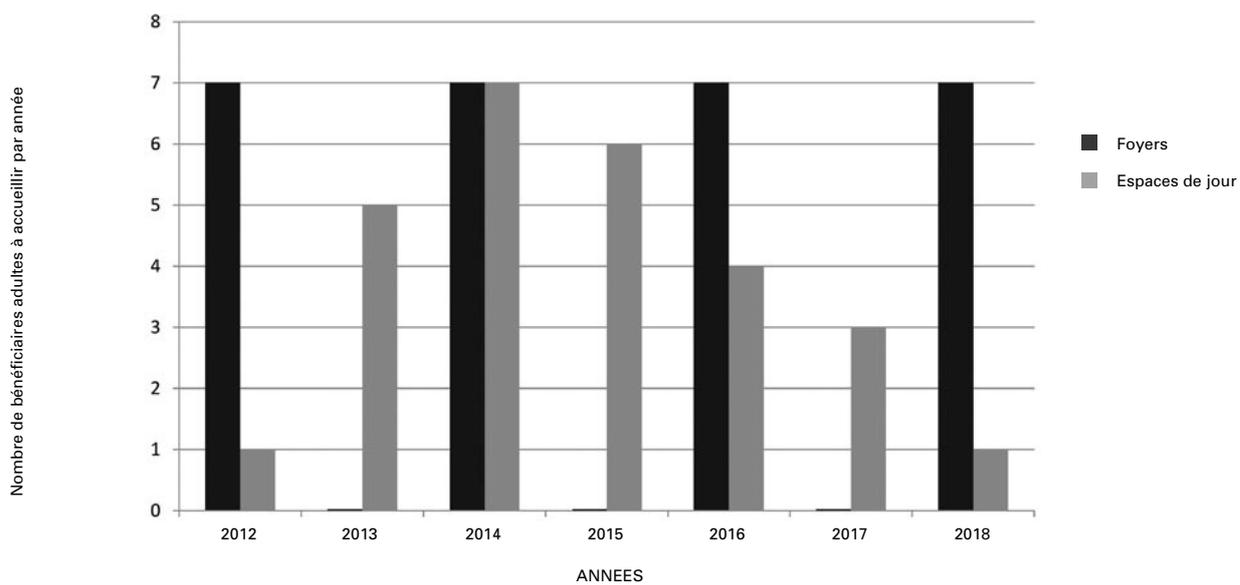


Projections de l'accueil des bénéficiaires de prestations adultes jusqu'en 2018

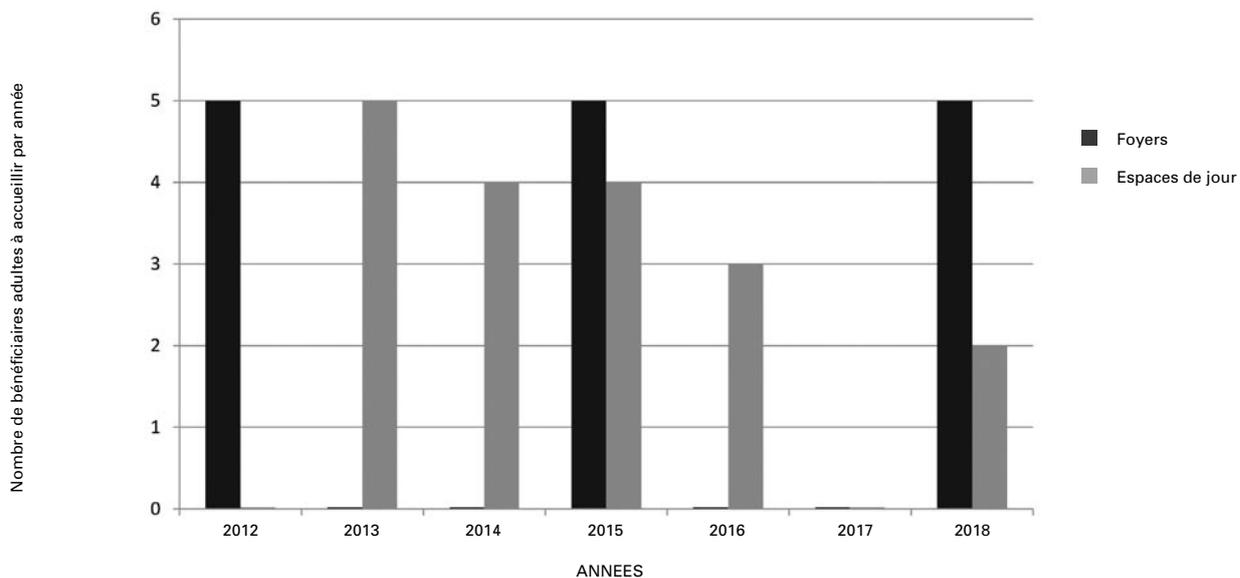
Déficiência intellectuelle légère



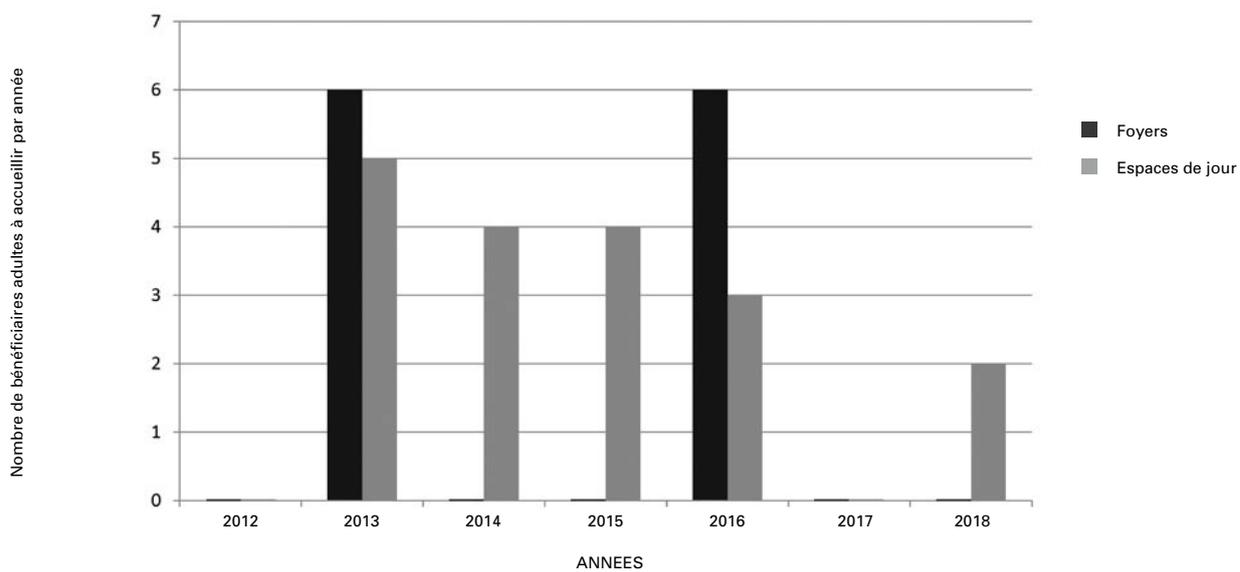
Déficiência intellectuelle moyenne



Polyhandicap/Handicap sévère



TSA: Trouble du Spectre Autistique





Communes où la Fondation Les Perce-Neige était présente en 2011



District de Neuchâtel					
Commune	Soutien individualisé	Foyer	Classe	Atelier / Espace de jour	Centre Pédagogique et nombre de classes
Cornaux	1				
Cressier	2	1	1		4
Hauterive	2		2		
La Tène	3				
Le Landeron	2		1		
Lignières	3	3		3	
Neuchâtel	21	2	10	7	6
Saint-Blaise	2				

District de Boudry					
Commune	Soutien individualisé	Foyer	Classe	Atelier / Espace de jour	Centre Pédagogique et nombre de classes
Auvernier	2				
Bevaix	2				
Bôle	2				
Boudry	3				
Colombier			3		
Cortailod	1				
Fresens	1				
Gorgier	1				
Peseux	2		1		
Saint-Aubin-Sauges	1				

District du Val-de-Travers					
Commune	Soutien individualisé	Foyer	Classe	Atelier / Espace de jour	Centre Pédagogique et nombre de classes
La Côte-aux-Fées	1				
Val-de-Travers	6	5	1		

District de La Chaux-de-Fonds					
Commune	Soutien individualisé	Foyer	Classe	Atelier / Espace de jour	Centre Pédagogique et nombre de classes
La Chaux-de-Fonds	20	1	8	3	4
La Sagne	1				

District du Locle					
Commune	Soutien individualisé	Foyer	Classe	Atelier / Espace de jour	Centre Pédagogique et nombre de classes
Le Locle	4		2		
Les Brenets	1				
Les Ponts-de-Martel	1				

Comptes 2011 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2011

	2011	2010
1 ACTIF	69'211'960	66'369'762
10 ACTIF CIRCULANT	36'405'065	36'246'669
100 Liquidités	1'018'857	929'895
1000 Caisses	101'515	66'626
1010 Comptes postaux	31'261	116'273
1020 Banques	886'081	746'996
104 Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	1'000	1'000
1040 Titres, dépôts à terme	1'000	1'000
105 Débiteurs	1'847'293	1'934'266
1050 Débiteurs	1'847'554	1'934'266
1056 Avances de frais aux usagers à refacturer	-261	0
106 Autres débiteurs	1'025'316	553'439
1060 Autres débiteurs	1'150'982	659'839
1062 Impôt anticipé	855	566
1063 Mouvements de fonds	0	0
1064 Compte d'attente	0	0
1065 Impôt préalable TVA sur achats	0	0
1066 Impôt préalable TVA sur investissements et autres charges	0	0
1069 Ducroire	-126'521	-106'966
107 Stocks	252'804	301'155
1070 Stocks	252'804	301'155
108 Stocks ateliers	224'851	246'234
1080 Stocks ateliers	224'851	246'234
1085 Travaux entamés (uniquement pour les ateliers)	0	0
109 Comptes de régularisation d'actif	32'034'944	32'280'680
1090 Actifs transitoires	1'979'724	1'364'128
1091 Excédent de charges du dernier exercice clôturé	30'116'812	30'916'552
1092 Excédent de charges des exercices précédents (cantons tiers)	-61'592	0
11 ACTIF IMMOBILISÉ	32'806'895	30'123'093
110 Immeubles	29'960'467	27'191'217
1100 Terrains	719'410	0
1105 Immeubles	29'241'057	27'191'217
1109 Fonds d'amortissement immeubles	0	0
111 Équipements	2'152'088	2'155'811
1110 Mobilier et machines	2'355'822	2'155'811
1119 Fonds d'amortissement mobilier et machines	-203'734	0
112 Véhicules	238'749	321'897
1120 Véhicules	375'907	321'897
1129 Fonds d'amortissement véhicules	-137'158	0
113 Informatiques et communication	455'591	454'168
1130 Systèmes informatiques et de communication	597'705	454'168
1139 Fonds d'amortissement systèmes informatiques et de communication	-142'114	0
115 Titres et autres placements financiers	0	0
1150 Titres et autres immobilisations financières	0	0
12 FORTUNE DES FONDS (ACTIF IMMOBILISÉ AFFECTÉ)	0	0
15 COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS	0	0
1510 Frais de fondation et d'organisation	0	0
19 COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES	0	0
1900 Engagements conditionnels	0	0



	2011	2010
2 PASSIF	69'211'960	66'369'762
20 CAPITAUX ÉTRANGERS	63'940'950	61'329'952
200 Créanciers	1'178'423	1'250'735
2000 Créanciers	1'178'423	1'250'735
201 Autres Créanciers	295'955	254'060
2011 Dépôts (personnes accompagnées)	263'397	232'658
2012 Paiements anticipés (personnes accompagnées)	0	0
2015 TVA impôt dû	32'558	21'402
202 Dettes financières	10'196'678	8'762'805
2020 Dettes bancaires	10'196'678	8'762'805
204 Passifs transitoires	912'991	931'582
2040 Passifs transitoires	912'991	931'582
205 Comptes de régularisation de passif	24'295'080	25'454'135
2050 Avances sur excédent de charges canton	24'295'080	23'364'343
2051 Avances sur excédent de charges hors canton	0	2'089'792
206 Dettes hypothécaires	27'061'823	24'676'635
2060 Dettes sur prêts	836'719	1'417'819
2065 Dettes hypothécaires	26'225'104	23'258'816
208 Provisions	0	0
2080 Provisions	0	0
21 FONDS PROPRES / CAPITAL DE L'ORGANISATION	5'169'655	4'950'660
210 Capital propre	5'169'655	4'950'660
2100 Capital	4'567'493	4'507'403
2110 Fonds privés	0	0
2120 Réserves libres	391'391	418'156
2150 Réserve de réévaluation	0	0
2190 Résultat reporté	210'771	25'101
22 RÉSERVES ET FONDS AFFECTÉS	101'355	89'150
2200 Capital des réserves affectées	101'355	89'150
29 COMPTES PASSIFS COMPLÉMENTAIRES	0	0
2900 Engagements conditionnels	0	0



Comptes 2011 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits

	Boucllement 2011	Budget 2011	Variation	Boucllement 2010
CHARGES D'EXPLOITATION				
30 Salaires formations	6'576'513	5'527'576	1'048'937	0
31 Salaires accompagnement	12'535'452	12'810'406	-274'954	17'365'619
32 Salaires thérapie	831'134	881'776	-50'642	787'205
33 salaires direction et administration	2'355'044	2'303'104	51'940	2'344'171
34 Salaires économat et service de maison	1'911'374	1'819'362	92'012	1'750'901
35 Salaires service technique	746'490	841'319	-94'829	787'900
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	4'494'757	4'749'464	-254'707	4'455'892
37 Charges Sociales	7'048'750	7'076'413	-27'663	6'616'804
38 Autres charges du personnel	455'064	372'948	82'116	892'220
39 Honoraires pour prestations de tiers	841'358	899'902	-58'544	488'524
CHARGES DE PERSONNEL	37'795'936	37'282'270	513'666	35'489'236
40 Matériel médical d'exploitation	106'153	128'894	-22'741	83'192
41 Produits alimentaires et boissons	1'291'345	1'293'597	-2'252	1'287'900
42 Ménage	305'746	167'630	138'116	204'609
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	856'428	936'322	-79'894	730'811
44 Charges d'investissements	2'182'878	2'227'732	-44'854	2'011'088
45 Energie et Eau	730'067	747'999	-17'932	689'832
46 Ecole, formation et loisirs	259'827	287'353	-27'526	206'809
47 Bureau et administration	560'989	684'683	-123'694	699'601
48 Outillage et matériel pour ateliers	463'306	477'500	-14'194	414'790
49 Autres charges d'exploitation	1'777'281	1'700'134	77'147	1'710'539
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	8'534'020	8'651'844	-117'824	8'039'171
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	46'329'956	45'934'114	395'842	43'528'407



	Boucllement 2011	Budget 2011	Variation	Boucllement 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION				
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	10'303'437	10'231'750	71'687	9'143'271
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale*	3'891'581	3'680'808	210'773	1'406'568
62 Revenus découlant d'autres prestations	267'211	239'000	28'211	355'205
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'006'171	950'000	56'171	1'055'697
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	163'321	70'000	93'321	147'257
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	83'439	0	83'439	21'358
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	479'835	393'700	86'135	447'644
69 Contributions à l'exploitation et dons	18'149	0	18'149	34'856
6 PRODUITS D'EXPLOITATION	16'213'144	15'565'258	647'886	12'611'856
RESULTAT D'EXPLOITATION	-30'116'812	-30'368'856	252'044	-30'916'552
7 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION	72'548		72'548	88'298
8 CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	138'223		138'223	-63'196
RESULTAT INTERMEDIAIRE	-29'906'041	-30'368'856	462'815	-30'891'450
RESULTAT DES FONDS				
Fonds affectés				
attribution	25'269			103'700
utilisation	-19'796			-110'656
	5'473			-6'956
Fonds libres				
attribution	68'353			95'899
utilisation	-53'397			-193'894
	14'956			-97'995
RESULTAT ANNUEL 1	-29'885'612			-30'996'401
ATTRIBUTION				
Dont attribution au déficit d'exploitation	30'116'812			30'916'552
Dont attribution au capital propre	-245'760			-25'102
Dont attribution au fonds affectés	-5'473			6'956
Dont attribution aux fonds libres	20'033			97'995
RÉSULTAT ANNUEL 2	0			0

* Voir note en annexe



Annexe aux comptes au 31.12.2011 selon Art. 663b CO (en CHF)

	31.12.2011	31.12.2011	31.12.2010
1. Obligations éventuelles en faveur de tiers		0	0
2. Actifs mis en gage ou sous réserve de propriété		34'603'000	28'073'000
Total des prêts et crédits de construction	26'566'509		
2a) Prêt hypothécaire de la BCN garanti par:	1'334'037		
4 cédules hypothécaires grevant en 1er rang l'article 2331H, 2328E, 2327D, 2329F du cadastre de Dombresson		1'408'000	1'408'000
1 cédule hypothécaire grevant en 1er rang les articles 726,1250,4145, 5499 du cadastre de Cressier		1'450'000	1'450'000
2b) Prêt hypothécaire de la BCN garanti par:	1'168'413		
4/respectivement 3 cédules hypothécaires de grevant en 1er rang l'article 174 du cadastre de Lignières		1'210'000	1'210'000
2c) Prêt hypothécaire de la BCN et Crédit de construction (2'018'300) garanti par:	10'972'400		
4 cédules hypothécaires grevant en 1er, 2ème et 3ème rang l'article 1304 du cadastre des Hauts-Geneveys		15'930'000	10'930'000
2d) Prêt hypothécaire de la BCN garanti par:	1'386'466		
1 cédule hypothécaire grevant en 1er rang l'article 396 du cadastre de Neuchâtel.		1'805'000	1'805'000
2e) Prêt hypothécaire de la BCN garanti par:	156'180		
2 cédules hypothécaires grevant en 1er rang l'article 4707 du cadastre de la Chaux-de-Fonds		170'000	170'000
2f) Prêt hypothécaire de la BCN garanti par:	8'073'013		
1 cédule hypothécaire grevant en 1er rang l'article 3351 du cadastre de Fleurier		8'100'000	8'100'000
2g) Prêts hypothécaires de la BCN garanti par:	2'680'000		
Cédule grevant en 1er rang l'article 13789 du cadastre de Neuchâtel, Cédule 255/1969 grevant en 1er rang l'article 13191 du cadastre de la Chaux-de-Fonds		3'000'000	3'000'000
2h) Prêts hypothécaires de la BCN garanti par:	796'000		
5 cédules hypothécaires grevant en 1er, 2ème, 3ème, 4ème, et 5ème rang l'article 1866 du cadastre de Cernier		1'530'000	0



	31.12.2011	31.12.2010
3. Dettes découlant de contrats de leasing	Néant	Néant
4. Assurances-incendie des immobilisations corporelles	70'952'526	71'605'921
Mon Loisir 23, Les Hauts-Geneveys	38'422'231	38'422'231
Mon Loisir 12, Les Hauts-Geneveys	1'885'000	1'683'158
Eussinges 8, Lignièrès	3'885'000	3'885'000
Chemin des Broues 1, Lignièrès	110'000	110'000
Petit Pontarlier 33, Neuchâtel	2'324'000	2'315'777
Entre-Les-Clos, Fleurier	8'121'905	8'121'905
Chasseron 3, La Chaux-de-Fonds	2'428'348	2'428'348
Chemin des Joyeuses 1, Bevaix	0	1'609'660
Petit Pontarlier 21, Neuchâtel	862'952	862'952
Port-Roulant 5, Neuchâtel	4'024'150	4'024'150
Temple allemand 117, La Chaux-de-Fonds	2'930'000	2'930'000
Rue des Saints-Martins 21, Cressier	5'212'740	5'212'740
Frédéric-Soguel 30a, Cernier	746'200	0
4. Bis Assurance choses	12'000'000	12'000'000
5. Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	Néant	376'967
6. Emprunts obligataires émis par la société	Néant	Néant
7. Participations essentielles - art. 665 CO	Néant	Néant
8. Dissolutions des réserves latentes	1'319'410	Néant
9. Réévaluations comptables	Néant	Néant
10. Actions propres	Néant	Néant
11. Augmentation du capital	Néant	Néant
11.1 Augmentation / diminution des Fonds		
11.1a note 11.1a: voir p. 22	492'746	507'306
12. Evaluation des risques	-	-
13. Autres indications prévues par la loi	Néant	Néant
14. Changement de principe comptable		

- Les recettes facturées aux cantons tiers ont été imputés dans la rubrique 61 pour les comptes 2011, alors que dans le rapport 2010, la comptabilisation était au bilan. Le montant des avances concernées est de CHF 2'448'562 en 2011 et de CHF 2'089'791 en 2010.



Note 11.a

	31.12.2011	Utilisation	Attribution	Transfert de Fonds	31.12.2010
Fonds affectés					
Fonds Morgenthaler	54'271	-3'411	7'500	0	50'182
Fonds Marzys	4'142	-1'682	1'200	0	4'624
Fonds Juchum	32'564	-1'780	0	0	34'344
Fonds Camps Paris CPChx	9'378	0	3'069	6'309	0
Fonds Classe NE (Frigemo)	1'000	0	1'000	0	0
Fonds Camps de ski Grimentz	0	-12'923	12'500	423	0
	101'355	-19'796	25'269	6'732	89'150
Fonds Libres					
	391'391	-53'398	33'364	-6'732	418'156



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de surveillance de la
FONDATION LES PERCE-NEIGE
Les Hauts-Geneveys

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Les Perce-Neige, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil de surveillance

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de surveillance et par délégation au Comité de Direction pour certaines tâches. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de surveillance est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, appliquée par analogie aux fondations, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de surveillance.

Lausanne, le 19 avril 2012
EFT/so/15

MOORE STEPHENS REFIDAR SA



Laurent Rigoli
Expert-réviseur agréé
(resp. mandat)



Enrica Ferrini Tinguely
Expert-réviseur agréé



